

Compte rendu de la séance du mardi 30 mai 2017

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

Ordre du jour:

Devis éclairage public

Encaissement chèque Lixxbail

Recensement 2018, nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur

Raccordement réseau d'eau N° 1 Impasse des Roseaux

Questions diverses: planning bureau de vote élections législatives

véloroute voie verte et boucles de randonnées

questions pour rallye rive gauche du 19 août 2017

compte rendu réunions CAGV

défibrillateur : installation et formation

prix d'excellence "Grand Est" pour le jardin

mise en sécurité du pont de la Meuse

...

Délibérations du conseil:

DE_2017_138 devis éclairage public

Le maire rappelle la nécessité d'améliorer l'éclairage public de la commune. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement la rénovation du réseau communal est devenue indispensable pour réaliser des économies d'énergie et procéder à l'élimination des points noirs. Pour la réalisation de ces travaux, le Syndicat d'électrification du nord meusien, maître d'ouvrage de l'opération, a communiqué à la commune le devis de l'entreprise Citéos qui s'élève à 42 070,80 € HT. La participation du SENM étant de 29 981,00 €, la part de la commune de Champneuville s'élève à 12 089,80 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis et la part communale de 12 089,80 €. Le maire est autorisé à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

DE_2017_139 Encaissement chèque LIXXBAIL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un chèque de 180 € de Lixxbail nous a été adressé, correspondant un trop perçu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la commune à percevoir le chèque de 180 €.

DE_2017_140 coordonnateur communal pour la campagne de recensement 2018

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune de Champneuville se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. L'INSEE nous demande de nommer le coordonnateur communal qui aura la responsabilité de l'opération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, nomme à la fonction de coordonnateur communal Madame Clémence BERTIN. Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DE_2017_141 raccordement au réseau d'eau

Le Maire informe l'assemblée d'une demande de raccordement au réseau d'eau potable faite au N°1 Impasse des Roseaux.

Il propose le devis de l'entreprises CHOLLET FRERES de Romagne sous les Côtes (55150),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents,

- de retenir le devis de l'entreprise **CHOLLET FRERES** de Romagne sous les Côtes (55150) pour la somme HT de 1542,90 €.
- qu'une refacturation sera effectuée dès l'occupation des locaux par le propriétaire.

Et **AUTORISE** le Maire à signer le devis.